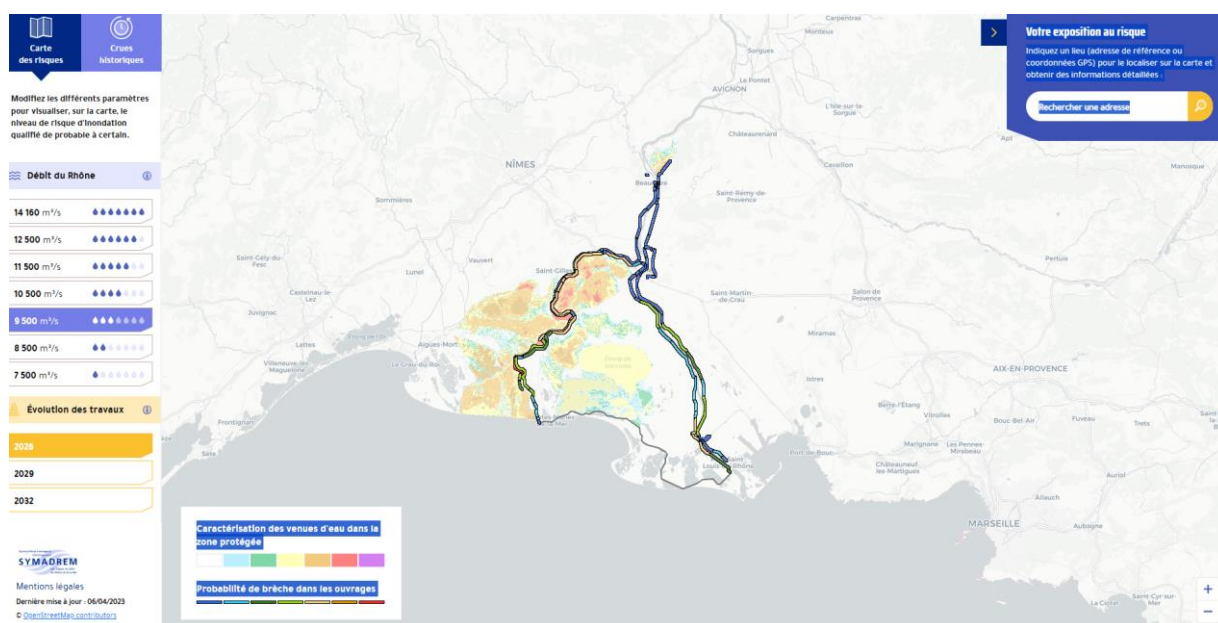


Risque inondation : connaître son exposition en un clic grâce à la cartographie interactive du SYMADREM

C'est un outil simple, accessible à tout le monde et très utile. En quelques clics, la cartographie interactive du SYMADREM, le Syndicat mixte d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer, permet de connaître son exposition au risque inondation du Rhône. Une information précieuse dans un territoire particulièrement soumis, lors de la saison automnale, aux crues cévenoles et méditerranéennes



→ **Pourquoi cette cartographie interactive ?** Elle présente un double intérêt.

Cette cartographie offre la possibilité de connaître le risque d'inondation associé à une adresse donnée. Elle permet de visualiser ce qui pourrait se passer, quels secteurs seront inondés, en fonction des différents débits du Rhône.

Cette cartographie interactive couvre le périmètre d'intervention du SYMADREM, à savoir vingt-quatre communes sur le territoire du Grand Delta du Rhône, soit 100 000 personnes et 300 000 en période estivale.

Elle a été élaborée à partir des études de danger des systèmes d'endiguement fluviaux du delta du Rhône menées par le SYMADREM et des retours d'expériences concernant l'historique des brèches et des inondations.

→ **Où la trouver ?** Cette cartographie est disponible sur le site Internet du Symadrem www.symadrem.fr ou via ce QR code :



→ **Comment l'utiliser ?** Il suffit d'entrer une adresse et de sélectionner des critères tels que le débit du Rhône.

L'interface présente différents onglets. Certains permettent de modifier les paramètres, intégrant les travaux programmés par le SYMADREM jusqu'en 2032.

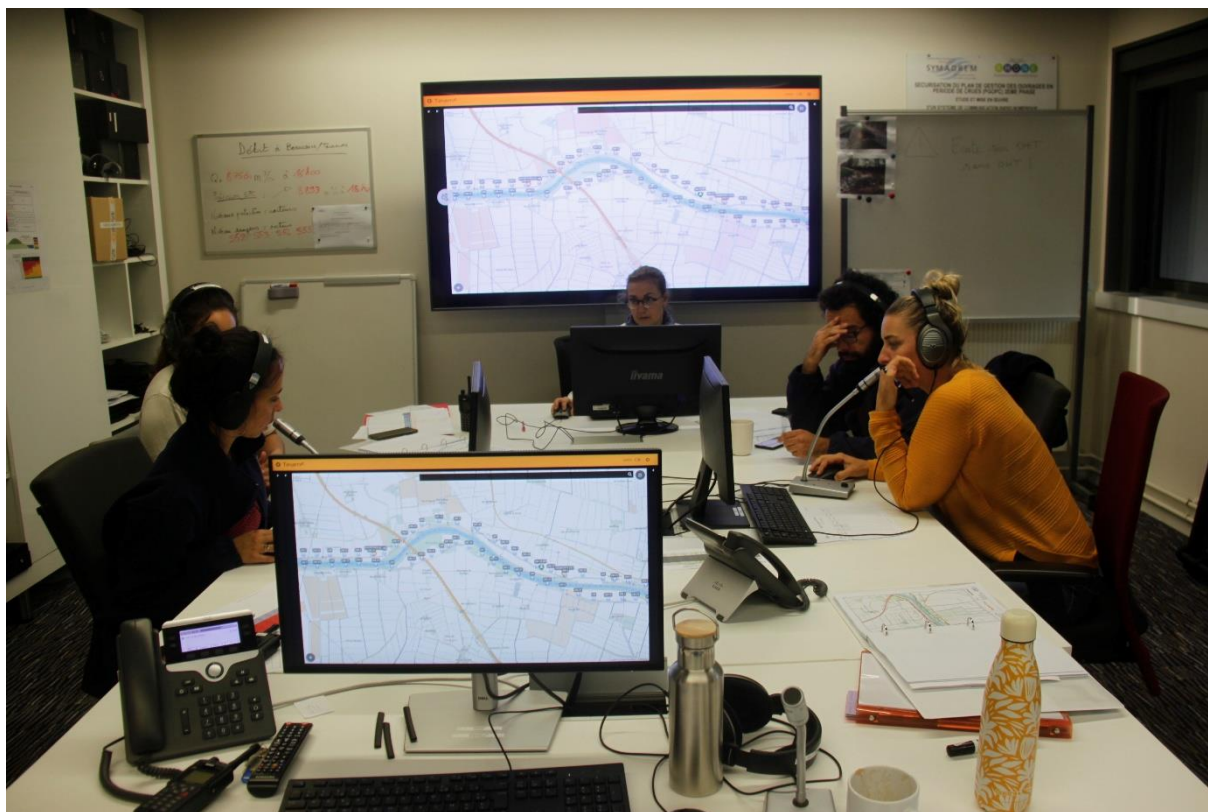
Grâce à un code couleur, l'utilisateur peut identifier facilement les hauteurs d'eau probables dans la zone qu'il a sélectionnée.

En parcourant la carte, on peut également obtenir plus d'informations selon les secteurs sur la hauteur probable d'inondation et les risques de décès.

Un onglet recense aussi les données des crues historiques depuis 1840.

→ **A qui s'adresse-t-elle ?** Cette cartographie est accessible à tous les citoyens. Elle est par ailleurs un outil précieux pour les communes. Elle a été présentée lors des deux réunions d'information organisées par le SYMADREM les 23 juin et 9 juillet et destinées aux autorités compétentes en matière de secours, notamment les nouveaux élus et responsables des services, à la suite des élections municipales de 2026.

En cas de crue, un lien étroit avec les communes



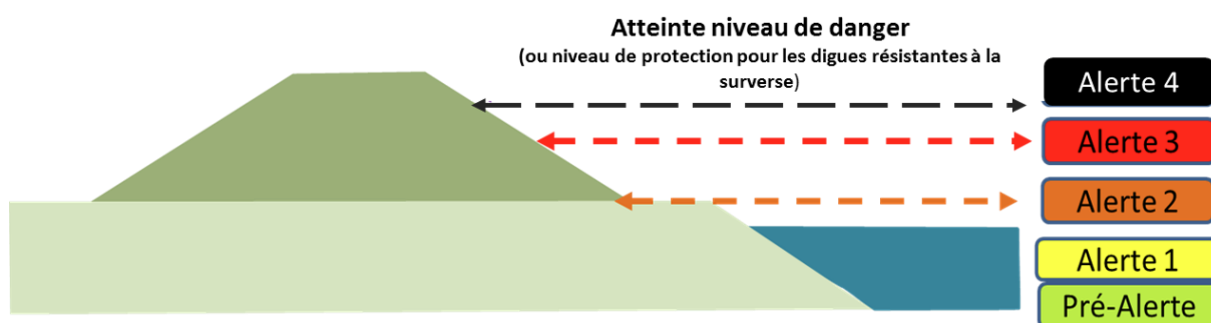
En période de crue, un poste de commandement est installé dans les locaux du SYMADREM à Arles et reste en lien permanent avec les référents communaux

Photo Symadrem

En dehors des périodes de crue, le SYMADREM, autorité "gémapienne" * dans le delta du Rhône, exerce une surveillance constante de ses ouvrages de protection contre les inondations : entretien et présence quotidienne de ses six garde-digues, visites techniques approfondies annuelles, inspection des berges par voie nautique tous les trois ans, notamment.

En période de crue, un poste de commandement est installé dans les locaux du SYMADREM à Arles et reste en lien permanent avec les référents communaux. Sur le terrain, les six garde-digues supervisent jusqu'à 44 équipes de surveillance composées d'agents communaux ou de volontaires des réserves communales de sécurité civile, selon les communes.

Le SYMADREM adapte son organisation en fonction de ses propres seuils d'alerte (qui peuvent être différents de ceux des communes). Dès la hausse de la crue, le SYMADREM est en contact constant avec les communes et leur adresse des informations. Plus la crue devient importante, plus les moyens de surveillance et d'intervention sont multipliés.



Le SYMADREM est informé sur la situation de la crue entre 9 et 12 heures en amont.

Des rôles bien définis

Le SYMADREM n'alerte jamais les populations. Les seules autorités compétentes pour alerter la population en cas d'inondation ou de rupture de digue sont le maire, qui active le Plan communal de sauvegarde (PCS), et le préfet, qui peut enclencher le Plan ORSEC lorsque la crise dépasse le périmètre communal.

Vis-à-vis des autorités compétentes en matière de secours, le SYMADREM a pour obligation de :

- Déterminer les niveaux de protection des zones protégées par les systèmes d'endiguement.
- Alerter les autorités en cas de dépassement des niveaux de protection.

- Indiquer les dangers encourus par les personnes en cas de dépassement des niveaux de protection.

Travaux : deux projets d'ampleur, les enquêtes publiques dès cet automne

Déclinant la stratégie « inondations » du Plan Rhône-Saône, le SYMADREM a engagé, depuis 2007, 225 millions d'euros H.T de travaux afin de rénover les digues de protection contre les crues du Rhône, du barrage de Vallabrègues jusqu'en aval du centre-ville d'Arles, protégeant 70 000 personnes contre 15 000 auparavant pour une crue similaire à celle de 2003.

Dans le cadre du 3^e contrat de plan interrégional Etat-Régions 2021-2027, deux nouveaux projets majeurs sont prévus.

D'une part, la sécurisation des digues du Grand Rhône Aval, sur les rives droite et gauche, dans les secteurs de Salin-de-Giraud et de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

D'autre part, le confortement des digues du Petit Rhône. De nombreuses fragilités ont en effet été identifiées sur ces digues anciennes.

Les deux projets seront soumis à l'enquête publique dès cet automne, à la fin du mois d'octobre 2026 pour ce qui concerne le Grand Rhône et en janvier 2027 pour le Petit Rhône.

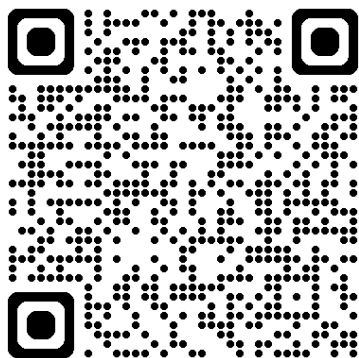
Note * Le SYMADREM assure la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) depuis son transfert fin 2019 par les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale).

Le saviez-vous ?

La zone des 3 heures définit les secteurs qui seront atteints en 3 heures par l'inondation.

Pour aller plus loin

lien QR code Lettre SYMADREM spéciale décembre 2022



A propos du SYMADREM

Le SYMADREM détient la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur le territoire du grand delta du Rhône. Depuis 2007, il décline le volet « inondations » du plan Rhône-Saône, grâce à un programme de sécurisation des ouvrages : quais d'Arles, digue Beaucaire-Fourques, digue Tarascon – Arles. Le SYMADREM assure la protection contre les inondations sur 240 km de digues fluviales et 30 km d'ouvrages maritimes dans le grand delta du Rhône. En parallèle, il gère 70 hectares de zones humides pour renforcer la qualité écologique des milieux aquatiques du grand delta. Il conduit également la stratégie du littoral camarguais pour faire face à l'érosion et à la submersion marine, enjeux majeurs dans un contexte de montée des eaux liée au changement climatique.

C'est un syndicat mixte qui regroupe six établissements publics de coopération intercommunale (EPCI-FP) : la métropole Aix-Marseille-Provence, la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, la communauté de communes Terre de Camargue, la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, la communauté de communes de Petite Camargue et un département : le département des Bouches-du-Rhône.